



**Relevé de conclusions du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail  
spécial départemental dans le département des Yvelines (CHSCTSD)**  
**Séance du 6 décembre 2012**

**1) Désignation d'un nouveau secrétaire du CHSCTSD**

Madame SIMONIN est désignée comme secrétaire du CHSCTSD en remplacement de M. TIFFOCHE, appelé à d'autres fonctions. Elle bénéficiera des moyens alloués au secrétaire du CHSCTSD : 1/6 de temps de décharge de service + 1 téléphone portable + 1 ordinateur portable. Une adresse mail sera bientôt opérationnelle : [chsctd-sec-78@ac-versailles.fr](mailto:chsctd-sec-78@ac-versailles.fr)

**2) Règlement intérieur**

Le règlement intérieur du CHSCTSD est approuvé à l'unanimité.

**3) Bilan des accidents du travail (AT)**

2010 : 458 dossiers

2011 : 435 dossiers

Le nombre de dossiers reste donc stable.

Par rapport à l'ensemble du personnel, le nombre d'accidents de service est peu élevé.

Il devient nécessaire de trouver des indicateurs plus fins pour évaluer l'état et l'évolution des AT puisque le ministère souhaite mettre en œuvre un outil national.

On constate une sous-déclaration des AT chez certaines catégories de personnel et/ou des déclarations incomplètes (la notion de « certificat initial » n'est pas assez connue).

**4) Rapport de la médecine de prévention**

Un médecin de prévention a été recruté pour le Val d'Oise.

Depuis novembre 2012, les médecins de prévention sont sous la responsabilité hiérarchique du Secrétaire Général de l'Académie. Au-delà des chiffres académiques, un bilan départemental est nécessaire.

Le Comité médical des Yvelines est en train de résoudre les difficultés et de rattraper le retard pris dans le traitement des dossiers.

Les deux médecins de prévention, le Docteur Combes et le Docteur d'Halluin, ont pu recevoir 1950 personnels.

Sur le bilan de santé des personnels nés en 1960, effectué à titre expérimental dans les Yvelines, 640 personnes étaient concernées. Les 200 personnes qui ont répondu, ont été vues. Ce bilan, devenu systématique pour les personnes nées à partir de 1962 est actuellement en cours.



2/2

## 5) Le circuit des demandes de visites médicales par les personnels

Un membre du personnel qui veut bénéficier d'une visite médicale s'adresse directement au secrétariat du SMIS : 01 30 83 46 71 ou [ce.smis@ac-versailles.fr](mailto:ce.smis@ac-versailles.fr)

Cette demande est suivie d'une proposition de rendez-vous dans les 15 jours ou dans les 3 semaines à proximité des congés scolaires.

## 6) Présentation du réseau PAS (Prévention, Aide et Suivi MGEN)

L'objectif de ce réseau est double :

- maintien dans l'emploi
- réintégration dans l'emploi

3 types d'actions locales sont menés :

- écoute individuelle ou collective
- ateliers
- plaquettes d'information pour la prévention

Peuvent en bénéficier tous les personnels de l'Education Nationale, enseignants ou pas. Les actualités du réseau PAS peuvent être consultées sur le site de la DSDEN des Yvelines.

(Note annexée)

## 7) Calendrier 2013

Des groupes de travail seront mis en place sur des points particuliers :

- Registres des DUER et SST dans le 1<sup>er</sup> degré,
- programmation de visites d'établissements et formation des personnels,
- Réflexion globale sur le maintien dans l'emploi,
- Impact du jour de carence sur les arrêts maladie.

Le calendrier du CHSCTSD suivra celui du CHSCTA

- une réunion fin janvier 2013
- une réunion en mai ou juin 2013
- une réunion en décembre 2013

## 8) Questions diverses

Le handicap (note annexée)

Demande d'un bilan des crédits FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique).

Demande de stages SST au niveau académique, au niveau des établissements et des circonscriptions.